

Les femmes dans les Conseils de paroisse à Genève

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **28 (1940)**

Heft 568

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263728>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

nant dès lors à ce que ces femmes n'aient pas le loisir de s'enquérir des meilleures méthodes de soigner leurs poupons et leurs enfants ? Qui leur enseignerait dans ce pays pauvre où les œuvres de bienfaisance ont constamment à lutter contre le manque de ressources, dans ce pays riche en vallées escarpées où se perpétuent les traditions, les bonnes comme les mauvaises, et où le progrès ne pénètre qu'à grand-peine ?

La station d'étrangers de Montana-Crans, l'agriculture est rare ; elle est remplacée par un actif mouvement d'affaires et par l'hôtellerie.

C'est avec des Valaisans de cette station que je liai d'abord connaissance au cours des quatre hivers que j'y passai avec une petite troupe de mes protégés. Il m'arriva alors d'entrer en conversation avec des mères valaisannes tout ébahies de trouver tant de différence entre « mes enfants » et les leurs. Les miens, placés là-haut pour refaire leur santé au brillant soleil et au bon air de la montagne, faisaient sans cesse l'objet de leur admiration par leur gaieté, leur entrain, leurs rires et leurs chants. Ces femmes ne tardèrent pas à me demander des conseils. L'une d'elles portait dans ses bras un petit être de six mois si chétif, si malin, que le cœur se serrait à le voir. J'entrepris de diriger la mère, de venir à son aide, et l'enfant ne tarda pas à prospérer. Depuis lors, que de fois eus-je l'occasion de faire part à d'autres femmes de mes connaissances et de mes expériences en matière de puériculture et d'amener le sourire sur leurs lèvres quand elles constataient les progrès réalisés par leurs mioches !

Après mon quatrième hiver passé là-haut, j'y louai un chalet pour y installer un petit hameau d'enfants. Au cours des deux années qui suivirent, je continuai à m'attirer la confiance des mères valaisannes et m'enquis de leurs coutumes et de leurs conditions d'existence. Mon désir de leur venir en aide ne fit que croître en observant leurs graves erreurs dans les soins à donner aux enfants et les grosses fautes d'éducation que je leur voyais commettre. Mais l'ignorance de tant de femmes en matière de puériculture et d'éducation, et même de tenue ménagère, se concevait quand on sait combien on fait peu là-bas pour l'instruction des jeunes filles. Si, raisonnables, travailleuses et consciencieuses comme elles sont, on leur inculquait, en des cours ménagers ou autres, des notions de propreté, d'ordre et quelques règles de vie, on leur rendrait un bien grand service et elles pourraient se comparer avantageusement à maintes jeunes filles de contrées plus avancées. Les mères, élevées dans des conditions fort primitives, n'aiment guère que leurs filles s'en aillent à la ville ou à l'étranger, de peur de les voir se dégoûter de leur genre de vie archaïque. Et pourtant, bien souvent, l'amour de la famille et du village remporte la victoire et la jeune fille rentre au foyer pour partager l'existence des siens. Le costume des Valaisannes, qu'elles portent de préférence et où dominent les nuances sombres, prouve leur attachement à la tradition et le sérieux de leur esprit.

A maintes reprises des femmes venues pour me consulter au sujet de leur bébé laissaient s'épancher le trop plein de leur cœur ulcéré et s'en allaient heureuses d'avoir serré une main compatissante et rencontré une âme qui les comprit. Combien de ces femmes sont obligées de traire au milieu des premières douleurs de l'enfantement. L'une d'elles, que je connaissais bien, se vit contrainte de s'occuper dans l'étable alors que les fortes douleurs faisaient déjà perler une sueur froide sur son visage ; le lendemain, elle donnait le jour à un garçon après de pénibles couches où il fallut faire usage du forceps. Combien dures

sont ces conditions de vie, et ne doit-on pas qualifier d'héroïne chacune de ces femmes qui les supportent sans se plaindre, et ajoutent, un pâle sourire aux lèvres : « C'était toujours ainsi : on ne sait rien d'autre ! ».

Le local de consultation est situé dans ma maison, dont la salle à manger fait office de salle d'attente en même temps que de salle de consultation. Sur la grande table se placent le coussin à emmailloter, la balance et le matériel de bureau. Les mères s'asseyent sur les chaises et les bancs le long des parois. J'en compte jusqu'à dix dans le courant d'un après-midi. Je vais aussi les voir à domicile quand c'est nécessaire. La première année, 27 bébés me furent amenés en un total de 95 consultations. J'en visitai 7 chez leurs parents ainsi que 9 autres qui n'avaient pas été présentés à la consultation.

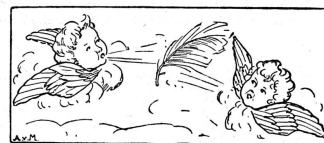
C'est mon laitier qui m'a introduite à Chermignon, un hameau distant de quelque quatre kilomètres de Montana. Par lui j'appris que ma réputation avait pénétré jusque là et j'en profitai pour donner dans ce village deux causeries intitulées : « Comment soigner bébé ? ». Je n'eus point à m'en repentir. Avant de s'éloigner, mes auditrices, pourtant avares de paroles généralement, se livrèrent à une discussion assez animée d'où je conclus à l'urgence d'organiser, à Chermignon aussi, des consultations régulières. Tant avaient été, en effet, nombreuses les questions posées avec une confiance dont je fus profondément touchée. Il fut convenu que — les femmes ne pouvant guère abandonner leur ouvrage — je descendrais à Chermignon tous les premiers dimanches du mois pour y tenir ma consultation dans la salle d'école. La commune fit les frais de la balance.

Mais mon service ne s'exerce pas seulement à jour fixe. Le téléphone me prête souvent son aide : par le mauvais temps surtout et en hiver lorsque la neige rend difficile aux femmes de venir me trouver et à moi d'aller dans leur village. C'est alors qu'on apprécie les services du ski et de la luge ! Pour maintenir l'intérêt en éveil, j'accou-

pagnai une de mes causeries d'une exposition de jouets confectionnés par moi ; ce fut un succès.

S'il m'a été permis de donner selon mes forces, j'ai aussi beaucoup reçu et le souvenir me poursuivra longtemps de cette bonne vieille rencontrée sur le chemin de Chermignon. « Bonjour, me dit-elle ; c'est bien vous la « Mademoiselle aux poupons » ? Que le Bon Dieu vous bénisse ! Comme vous êtes bonne de descendre tous les mois à notre village pour donner des conseils aux mamans ! Elles ont tant de plaisir à vous entendre. Moi j'ai sept enfants ; si seulement j'avais eu, moi aussi, une bonne dame comme vous pour me conseiller ! En tout cas, je tiens à vous remercier au nom de toutes les jeunes mères du village ». Jamais, je vous assure, je n'ai fait d'un pas plus allégre le chemin de Montana à Chermignon !...

SCOUR F. KRAMER, infirmière.



DE-CI, DE-LÀ

L'infirmerie de Lavaux.

Répondant à un désir patiemment exprimé par l'Union des Femmes de Lavaux, l'assemblée de l'Infirmerie de Lavaux a désigné Mme Jules Testuz, au Treytorrens, comme membre du Conseil d'administration de l'infirmerie. Mme Testuz constituera un comité de femmes chargé plus spécialement du ménage de l'établissement, dont la construction va commencer.

Conseil national polonais.

Parmi les vingt-quatre membres du Conseil national polonais, qui s'est réuni pour la première fois à Paris, il y a peu de temps, se trouve une

femme, Mme Zaleska, écrivain et journaliste de valeur. On n'a pas oublié que la Pologne, dès sa reconstitution en 1918, accorda aux Polonaises les mêmes droits politiques qu'aux Polonais.

S. F.

Où les ménagères achètent-elles ?

Une enquête menée parmi 185 femmes appartenant aux milieux les plus différents de la population et dont les demeures sont dispersées dans toute l'étendue de la ville de Manchester, les réponses suivantes sont parvenues :

- 25 % de ces femmes font leurs achats exclusivement dans des coopératives ;
- 25 % de ces femmes font leurs achats exclusivement chez de petits commerçants ;
- 19 % de ces femmes font leurs achats dans des coopératives et ailleurs ;
- 18 % de ces femmes font leurs achats exclusivement dans de grands magasins et des Uniprix.
- 7 % de ces femmes font leurs achats partout à l'exclusion des coopératives ;
- 6 % de ces femmes font leurs achats partout.

La première automobiliste suisse.

On annonce de Lucerne le décès à l'âge de 78 ans, de M^{lle} Caroline Brun, qui fut la première femme automobiliste en Suisse. C'est en 1901 déjà en effet qu'elle acheta sa première voiture, et que, sans se laisser rebuter par les difficultés de tout ordre qu'offrait à cette époque la conduite d'une auto ! elle prit son permis de conduire. Utilisant sa voiture pour son activité commerciale aussi bien que dans un but de tourisme, M^{lle} Brun remporta en outre fréquemment des prix à des rallyes automobiles dans notre pays.

Les femmes dans les Conseils de Paroisse à Genève

Pour la cinquième fois depuis dix-sept ans, les électrices inscrites dans l'Eglise Nationale protestante de Genève ont été appelées le 27 avril à participer au scrutin, non pas pour l'élection d'un pasteur ou de membres masculins de Conseils de paroisse — cela, elles le font dès 1909 — mais pour élire des femmes dans ces Conseils. Et tout cela se passe si naturellement et tranquillement, comme une chose qui va si bien de soi, sans souffrir la moindre difficulté ni soulever la moindre complication, sans porter atteinte ni à l'intégrité de la famille ni au charme féminin, sans livrer les Conseils de paroisse ni l'Eglise à l'invasion d'éléments extrémistes, qu'au lendemain exactement des débats du Grand Conseil sur le suffrage féminin, cette manifestation d'intérêt féminin pour la grande cause qu'est l'Eglise nationale avait vraiment quelque chose de rafraîchissant. Comment en effet, en compulsant les listes des candidats — dont quelques-unes donnaient l'impression que les Commissions électorales avaient été joliment soulagées dans leur tâche ingrate de présentation par le fait qu'elles pouvaient faire figurer une proportion donnée de noms féminins ! en voyant fonctionner les bureaux électoraux, où jeunes gens et jeunes filles, hommes mûrs et femmes adultes accomplissaient leur tâche avec le même sérieux — comment ne pas se dire qu'il viendrait un temps où le vote

NOS „TRAMELOTES“



Cliché Mouvement Féministe

On sait qu'à Bâle les tramways utilisent les services des contrôleuses, qui remplacent leurs maris mobilisés. Cet exemple est suivi par Berne, où la Compagnie des Tramways fait donner des cours théoriques et pratiques pour contrôleuses, lesquelles remplaceront immédiatement les employés mobilisés.

L'autre lui a montré.

— T'as raison mon gars, a dit l'adjudant. Et c'est un homme qui a de l'instruction.

Finalement, chacun à son tour on s'y est mis, et à la fin on y a tous mordu.

L'adjudant a encore dit : — Il n'y a pas de sot métier. Pourquoi seriez-vous plus bêtes que les femmes ? Pendant que vous n'êtes pas là, elles vous remplacent bien à l'ouvrage ! Il n'y a que les imbéciles qui se tournent les pouces !

On lui a répondu par un hurra d'honneur. D'autant plus que, pour l'hiver, les lainages on en a jamais trop. Alors voilà, on va fonder « L'Ouvroir des tricoteuses-artisanes de la ...ème compagnie », au front, quelque part en France. Pour le tricot, moi, avec mes larges pattes, je m'embrouille, mais le crochet c'est plus facile. La fermière qui fournit le lait m'en a donné un. Je lui ai fait la cour.

Maintenant, je vous quitte, et je vous embrasse chacun votre tour. Votre fils affectionné...

Les gains de la prostituée

Du Bulletin abolitionniste (Genève) ces détails significatifs :

On se rappelle peut-être que nous avons parlé, il y a deux ou trois ans, de cette prostituée de Genève, dont la comptabilité bien tenue à jour, trouvée au cours d'une perquisition, démontrait que son « métier » lui rapportait un millier de francs par mois.

Un procès, qui s'est déroulé récemment à Bâle, nous donne des renseignements intéressants sur le gain de quelques autres prostituées et sur celui de leur souteneur :

Les détails du procès importent peu. C'est une

histoire de souteneur comme il y en a beaucoup d'autres et qui finit par la condamnation du principal accusé à un an de prison, cinq ans de privation des droits civiques, à l'expulsion du canton et aux frais.

Le point qui nous intéresse, c'est la question du gain.

L'affaire débute en 1935, époque à laquelle la femme X. se prostituant à Zurich, envoyait journellement par mandat télégraphique son gain de la veille à son souteneur qui habitait Bâle. Combien ? Il y avait des jours cent francs et plus, et d'autres la femme un total de Fr. 3000.— en six mois.

Comme, à fin juin 1935, la femme devait être expulsée de la Suisse, son souteneur lui avait offert de venir d'abord à Bâle, où il devait avoir lieu une fête de chant. D'après lui, il y aurait bien un millier de francs à gagner. La femme vint à Bâle, mais comme elle était maltraitée, elle disparut et s'en alla en France.

Bientôt le souteneur lui trouva une remplaçante, qu'il installa dans l'appartement de sa mère. Cette affaire devait être particulièrement fructueuse puisqu'en six mois — de l'automne 1936 au printemps 1937 — la femme rapporta une vingtaine de mille francs à son protecteur. La somme n'a pu être établie exactement, mais dans tous les cas, d'après la comptabilité de la femme, elle a « gagné » plus de 11.000 francs en quelques mois.

Mais tout a une fin et aussi cette femme-là disparut.

Une troisième femme devint la victime au cours de l'été dernier. Comme elle ne rapportait qu'une vingtaine de francs par jour, la mère lui faisait

de violents reproches et lui démontrait, par la comptabilité laissée par l'autre femme, qu'il était possible de gagner beaucoup plus. Comme le souteneur, lui, avait recours à des arguments plus « frappants », la femme prit la fuite.

La conclusion de tout cela ? Mais, vous l'aurez trouvée vous-même...

Un service auxiliaire des femmes finlandaises

Une de nos abonnées, Mlle K. J. a bien voulu traduire pour nous de la revue finlandaise Nordisk Kvinnogymnastik ce fragment qui montre de façon intéressante comment, à côté des célèbres Lottas, les femmes finlandaises s'étaient organisées pour contribuer à la défense de leur pays.

Peu avant l'agression soviétique, soit en novembre 1939, eut lieu la réunion des déléguées d'une trentaine de sociétés féminines afin de coordonner les efforts de toutes les forces féminines du pays. Ainsi fut créé un Centre de liaison des femmes finlandaises pour le service auxiliaire et un registre fut ouvert où s'inscrivaient toutes les volontaires prêtes à se rendre utiles, qu'elles fussent partie ou non d'une des grandes associations féminines existantes, ceci permettant d'utiliser au mieux les forces disponibles en vue d'activités sociales pratiques ou intellectuelles.

Toutes les femmes de seize à soixante-cinq ans furent invitées à répondre à cet appel ; elles l'acceptèrent librement, mais, une fois l'engagement pris, elles ne peuvent plus se soustraire à un ordre de service. Seule une raison préemptoire, telle que maladie, circonstance de famille ou difficulté matérielle graves, permettent aux citoyennes de solliciter leur radiation du registre de service auxi-



Glané dans la presse...

Où ce ne sont plus seulement les femmes qui tricotent

Nous empruntons au Journal des Nations (Genève) ce fragment de lettre d'un soldat français... qui, après tout pourrait aussi bien être une réalité qu'une boutade !

Mon cher papa, ma chère maman, j'ai bien reçu les chaussettes et le colis. On lui a fait fête avec les camarades. Le confit d'oie était épatant.

Je vous écris surtout parce que, maman, je voudrais que tu m'envoies de la laine.

Ici, pour en finir avec l'inaction, on a décidé de s'occuper, coûte que coûte... Seulement on ne savait pas à quoi ?

Alors, il y a le grand maigre — celui qui ne parle guère et dont on dit qu'il veut se faire curé, que nous avons trouvé l'autre jour en train de... tricoter.

D'abord on a fait cercle et on a tous rigolé. Puis, le petit Bénert, tu sais, le fils du garagiste dont je t'ai parlé, s'est écrié : — Chiche que j'essaye !

des femmes en matière communale, cantonale ou fédérale paraîtrait chose tout aussi naturelle, simple et tranquille, et où ses pires adversaires actuels s'étonneraient eux-mêmes de l'opposition opiniâtre qu'ils lui avaient manifestée ? de même que nous nous étonnons de l'opposition tout aussi opiniâtre encore faite aujourd'hui à l'éligibilité des femmes aux Conseils de paroisse chez nos voisins du canton de Vaud, ou plus près encore, chez nous, à leur éligibilité au Consistoire ?...

71 femmes ont été élues conseillères de paroisse et 24 suppléantes soit au total 95, dans les 27 paroisses de l'Eglise nationale. Un seul Conseil, celui de la paroisse de Chancy, ne compte pas de femme conseillère, mais seulement des suppléantes, alors que dans d'autres Conseils, la proportion féminine n'est pas loin du maximum fixé par le règlement pour éviter — précaution d'antan ! — l'invasion féminine dans les Conseils et la majorisation de l'élément masculin ! L'augmentation en tout cas est notable sur les chiffres des élections précédentes, puisqu'en 1935 80 femmes (53 conseillères et 27 suppléantes) avaient été élues, et 75 seulement (51 conseillères et 24 suppléantes) en 1931. Et il est tout spécialement intéressant de relever que cette augmentation porte sur les conseillères de paroisse, ce qui prouve bien la valeur attachée à leur collaboration, et la disparition graduelle de l'absurde préjugé d'autrefois. Cela est de bon augure.

Cela est de bon augure surtout pour la dernière étape à franchir pour que l'Eglise de Genève cesse de faire entre ses fidèles une distinction indigne d'elle en s'opposant à l'entrée des femmes au Consistoire. Car, à la suite de péripéties diverses, le projet que l'on nous avait promis de soumettre à la votation des électeurs et électrices en automne 1939, a été, paraît-il retiré, mais pour être repris, nous allons être assuré, par le nouveau Consistoire. Or celui-ci comptant quelques féministes convaincus, notamment parmi les délégués des paroisses, il nous est permis d'avoir bon espoir.

E. Gd.

L'âge minimum des travailleurs

Sur la proposition du Département fédéral de l'Economie publique, le Conseil fédéral a adopté le règlement d'application de la loi fédérale du 24 juin 1938 sur l'âge minimum des travailleurs. Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} mars dernier, sauf dans quelques cantons, tels que Genève, le Tessin, Bâle-Campagne, etc., et dans quelques districts du Jura bernois, pour lesquels la date d'entrée en vigueur a été retardée au 1^{er} mars 1941.

Selon ce règlement d'application, la loi fédérale de 1938 s'applique à dix catégories de travaux auxquels ne peuvent être employés des enfants de moins de quinze ans : nous y relevons les ventes et débits et plein air, le commerce ambulatoire, les banques ou les bourses, les bureaux, les administrations de journaux, les fabriques, les établissements d'horticulture, les travaux de construction, les entreprises de transport, les entreprises de divertissements de tout genre, les établissements de sport, etc., etc. En revanche les travaux ni de l'agriculture, ni de la sylviculture, ni du service de maison ne sont soumis aux dispositions de la loi, qui ne régissent pas non plus le tra-

vail des enfants de moins de quinze ans dans leur famille.

Il est encore prévu que des enfants de moins de quinze ans, mais âgés de quatorze ans révolus, peuvent être employés à des travaux accessoires légers, sous la responsabilité du chef d'entreprise, qui doit veiller à ce qu'ils ne soient ni surmenés, ni exposés à de mauvais exemples, ou à de mauvais traitements, à ce qu'il ne leur soit remis aucun travail à faire à domicile, et à ce que ceux qui sont encore astreints à suivre l'école ne soient pas employés plus de deux heures par jour les jours de classes, et pas plus de cinq heures par jour durant les vacances scolaires. Les cantons peuvent d'ailleurs interdire tout travail à des enfants de moins de quinze ans. Ce sont eux qui sont chargés de l'exécution de la loi fédérale sur le travail des enfants de quinze ans.

(Renseignements communiqués par l'Office suisse des Professions féminines).

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

Vingt-cinq conductrices de la Croix-Rouge ont suivi un cours de „fourrières“

La Revue Automobile suisse donne les détails suivants sur ce cours qui a préparé des femmes à remplir des fonctions de première utilité dans les colonnes sanitaires :

On sait que la fonction de fourrier dans l'importance quelle unité est loin d'être une sinécure ; aussi les conductrices convoquées à ce cours n'eurent-elles plus l'occasion de faire montre de leurs capacités d'automobilistes, du fait qu'elles durent consacrer presque chaque journée à l'étude, en classe, du système de comptabilité que nécessite la nouvelle tâche qui va être la leur.

A ce cours, signalons-le, un certain nombre

de soldats participèrent et les conductrices romandes prirent même leurs leçons en compagnie des hommes parlant français, afin de former ensemble une classe en nombre suffisant. Cette classe mixte ne présentait aucun des inconvénients que certains pourraient supposer et l'on nous assure que les hommes, déferents et polis, ne manquèrent jamais l'occasion d'aider leurs collègues féminines lorsqu'une difficulté quelconque surgissait au cours des leçons. Nous nous plaisions à signaler une fois de plus cette franche collaboration et cette compréhension mutuelle que les temps actuels et la guerre plus particulièrement imposent à tous les pays.

...Le cours, donné pour les Romandes par un lieutenant de La Chaux-de-Fonds, permit à chacune de se familiariser avec toute l'organisation d'une troupe sanitaire. Les questions d'achat de subsistance, de paille, du choix des cantonnements, de la composition des menus et surtout du paiement de la solde, furent détaillées alternativement. C'est ainsi qu'une comptabilité d'un type modèle put être créée pour chacune et qui comprend les activités et besoins divers d'une colonne de conductrices de la Croix-Rouge pendant une période de solde de dix jours. Ce modèle sera sans doute utile en maintes occasions.

De temps à autre les leçons étaient coupées par la pratique d'un peu d'école de soldat. Avec ce cran et cet enthousiasme nés de toute collectivité, chaque conductrice s'appliqua à parfaire son apprentissage militaire. A d'autres reprises c'étaient des colonels-instructeurs qui faisaient irruption dans les salles et posaient des questions aux élèves. Ces interrogatoires remplacèrent l'examen final et permirent malgré tout une distinc-

vote... qui hélas ! subit le même sort que tous les projets de ce genre chez nous !

Et maintenant que le voilà seul, privé de son admirable et fidèle compagne, tous nos lecteurs voudront certainement lui dire avec émotion leur sympathie et leur reconnaissance.

E. Gd.

Tilma Hainari (1862 - 1940)

Une bien triste nouvelle, après tant d'autres, de ce malheureux et héroïque pays, nous arrive de Finlande : celle du décès de Mme Tilma Hainari, ancienne présidente du Conseil national des Femmes de Finlande, et qui a tenu sa place en vue dans le mouvement féminin et féministe national et international.

Institutrice dans un petit village de cette Carélie, dont le nom a été si fréquemment prononcé au cours de ces tragiques dernières semaines, Tilma Hainari avait eu le courage d'ouvrir, au temps de la domination russe, une école clandestine, dans laquelle elle enseignait non seulement sa langue maternelle, alors interdite, mais aussi les légendes et les poèmes où l'âme de son peuple a puisé sa force. Plus tard, dans son pays libéré et avec le concours de son mari, elle travailla activement à développer l'éducation populaire, contribua activement à la lutte antialcoolique, à la création de la police féminine, à l'émancipation de la femme ; et une fois les Finlandaises en possession de leurs droits politiques, apporta à plusieurs Commissions gouvernementales un concours précieux. Nous l'avons vue trois ans de suite à Genève, comme l'une des déléguées de son pays à la S. d. N., où elle s'intéressa surtout aux questions humanitaires et sociales. Douce, pacifique, un peu timide, elle répandait autour d'elle un charme prenant, que n'ont point oublié ceux qui eurent le privilège de la rencontrer.

Et hélas ! cette femme, qui avait connu les horreurs de l'autre guerre, qui avait lutté toute sa jeunesse pour l'émancipation de son peuple, a encore eu avant de mourir le chagrin de voir son pays envahi, d'entendre éclater des bombes détruisant et incendiant des maisons et des foyers heureux... Mais quoique très âgée et déjà très ma-

lade, elle est restée sans crainte devant le danger, et c'est avec calme et sérénité qu'elle assura ceux qui l'entouraient à ses derniers moments que « rien de ce qui a été construit avec tant d'amour ne peut périr... ».

M. F.

Dr. Alma Sundquist

Celle-ci, du moins, n'eut pas avant de mourir la douleur de voir sa patrie, la Suède, envahie. Mais que de soucis ont dû assombrir ses derniers jours !

Très appréciée comme médecin, et spécialiste de la lutte antivénérienne, Alma Sundquist fut aussi une féministe militante, qui non seulement combattit énergiquement pour la reconnaissance du droit de vote aux femmes de son pays, mais qui encore défendit avec ardeur les principes de l'égalité des sexes dans le domaine du travail, s'opposant à toute législation protectrice de la femme dans l'industrie, parce qu'elle voyait là un danger d'infériorisation. Et la dernière fois que nous eûmes le privilège de la rencontrer, — ce fut à Stockholm en juin 1939, — nous eûmes de chaudes discussions sur ce sujet.

Ses connaissances approfondies du problème de la prostitution lui permirent de rendre de grands services à la cause qui lui tenait à cœur de l'unité de la morale : c'est à elle en effet que fut confié la S. d. N. pour mener avec deux collègues masculins cette grande enquête sur la traite des femmes en Orient, dont il a été souvent question ici même. Pendant près de deux ans, elle voyagea dans quinze pays d'Asie, et en rapporta une mine inépuisable de renseignements de première main, qui n'ont certainement pas peu contribué à amener la S. d. N. à prendre position contre la réglementation de la prostitution. Ses relations féministes lui furent fort utiles à cette occasion en lui procurant un contact direct, avec de nombreuses femmes, travailleuses sociales, médecins, missionnaires, etc., etc., à même de lui fournir des indications précieuses. C'est avec chagrin que nous venons d'apprendre le départ inattendu de cette femme de cœur, d'intelligence et d'énergie.

E. Gd.

Statistiques...

Le dernier bulletin statistique de la S. d. N. apporte des précisions intéressantes concernant l'influence de la guerre sur certains mouvements financiers. On y relève notamment le recul des dépôts d'épargne dans les pays neutres : mais alors que ce recul est de 20 % en Yougoslavie, de 17 % en Roumanie, de 6 % aux Pays-Bas, en Belgique et en Suède (ces chiffres datent d'avant l'agression de la Norvège) il n'est que de 3 % (le plus faible de tout le tableau que l'on nous présente), pour notre pays. C'est donc dire qu'en Suisse, là où l'on faisait un dépôt sur un carnet d'épargne de 100 fr. avant le 1^{er} septembre 1939, on y a versé 97 fr. après cette date...

Il y aurait donc encore de l'argent dans notre pays. Et pourtant, de combien de côtés nous assure-t-on que si l'on ne renouvelle pas l'abonnement à notre journal, c'est pour motifs financiers ?...

tion entre les concurrentes. Suivant leurs capacités, quelques-unes obtinrent le titre de *comptable*, et les autres d'*aide-comptable*.

Des conférences furent encore faites par des spécialistes sur les vitamines et leur importance dans le choix de la nourriture, sur la circulation du sang, sur les gaz de combat, etc. Une visite à un abattoir était aussi au programme et chaque fourrière apprit ainsi à connaître sur place les différents quartiers de viandes. Des recettes de cuisine furent particulièrement appréciées et ces dames se divertirent fort des quantités nécessaires de chaque aliment — tout s'estimait pour 100 hommes — habituées qu'elles sont au civil à compter par livre, si ce n'est par cuillère à soupe... ou à café !

...Comme le veut la coutume un exercice d'alarme « aggrément » cet apprentissage. Le lendemain de l'envahissement de la Norvège, et encore sous le coup de l'émotion et de la stupeur causées par l'attaque brusquée de ce paisible pays, les conductrices furent réveillées en sursaut par une alerte aux environs de 4 h. 30. Toutes démontrèrent pendant cet exercice une bonne préparation et c'est satisfaits que se retirèrent les instructeurs.

N'omettons pas non plus de signaler l'exercice en campagne qui permit à chaque fourrier de mettre en pratique les leçons reçues. Il fallut en effet aller dans un village proche et procéder sur place à l'organisation complète de nouveaux cantonnements avec croquis. Chacune avait sa fonction : l'une les logements, une autre l'achat de la paille, une troisième les subsistances, etc.

...Les colonnes de conductrices de la Croix-Rouge sont dotées maintenant d'un sergent et

Le service d'aide intellectuelle aux prisonniers de guerre

du Bureau International d'Education

L'activité du Bureau international d'Education apparaît aujourd'hui plus nécessaire que jamais. En effet, cette institution, qui s'est donnée pour mission de défendre les intérêts de l'éducation dans le monde, ne saurait abdiquer devant le fléau destructeur de la guerre. L'éducation demeure la force positive qui, pendant comme après les hostilités, contribuera à relever les ruines morales accumulées.

Depuis l'ouverture des hostilités, on a pu constater que les Ministères de l'Instruction publique de tous les pays, les autorités scolaires et les éducateurs continuent à s'intéresser comme auparavant à l'œuvre d'information et de collaboration mutuelle entreprise par le Bureau. Toutefois, celui-ci s'est fait un devoir de compléter en temps de guerre cette activité technique par un service d'ordre humanitaire, dont l'action, loin de faire double emploi avec celle d'autres institutions telles que la Croix-Rouge et l'Union internationale de Secours aux Enfants, se coordonnera au contraire avec l'œuvre que le Comité international de la Croix-Rouge accomplit en faveur des prisonniers de guerre.

C'est dans cet esprit que le Comité de Gestion du Bureau international d'Education a pris, lors de sa dernière réunion, la résolution suivante :

Le Comité de Gestion

Décide de créer un Service d'aide intellectuelle aux prisonniers de guerre, en se fondant sur l'article 39 de la Convention relative au traitement des prisonniers de guerre du 27 juillet 1929 ;

Charge le Bureau du Conseil d'assurer, en rapport avec les représentants des pays belligérants intéressés, la réussite de cette initiative ;

Remercie le Conseil fédéral suisse du don de 10.000 francs suisses en faveur de ce Service d'aide ;

Invite les Ministères de l'Instruction publique des pays non belligérants à contribuer à l'œuvre entreprise par le Bureau international d'Education.

Le Bureau se mettra plus spécialement à la disposition des membres du corps enseignant et des étudiants, prisonniers de guerre. Il cherchera à être utile à tous ceux qui auront le devoir de

d'un fourrier. Petit à petit cette troupe féminine prend corps et son organisation définitive est proche. Signalons à ce propos que la tenue militaire de ces conductrices semble finalement fixée avec le pantalon saumur pour l'exercice et la jupe comme tenue de ville. Ainsi la pratique, la logique et le bon goût s'allient fort bien pour satisfaire les préférences de toutes...